

MINISTERE DES TRANSPORTS
Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

Sous-Direction de la Réglementation Technique des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE / EEC TYPE-APPROVAL CERTIFICATE

Communication concernant / *Communication concerning* :

- ~~— la réception / type approval~~
- l'extension de la réception / *extension of type approval*
- le refus de la réception / *refusal of type approval*
- le retrait de la réception / *withdrawal of type approval*

d'un type d'élément de construction visé par la Directive 94/20/CE / *of a type of a component with regard to Directive 94/20/EC.*

Numéro de réception / *Type-approval number* : e2*94/20*8112*02

Motif(s) de l'extension / *Reason for extension* :

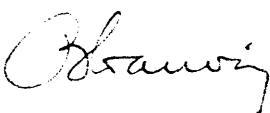
- Modification de la valeur a du marquage 9 mm devient 8 mm suivant la Directive 94/20/CE.
- Modification du point 0.7 du chapitre "généralités" ; introduction du marquage sur l'ensemble fermeture et d'une étiquette collée.
- Modification de la cotation et des tolérances sur plan H8931.

SECTION I / SECTION I

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : GOETT (RTN-GOETT SAS)
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : CRM-
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
Par empreinte, par gravage, par étiquette collée ou par plaque rapportée, rivetée ou collée
- 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps du crochet ou sur l'ensemble de fermeture
Location of that marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparées, emplacement et mode d'apposition du marquage de réception CEE :
In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC approval mark
Par empreinte, par gravage, par étiquette collée ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps du crochet ou sur l'ensemble de fermeture

- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des usines d'assemblage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT (FRANCE)
Usine NORINCO – PEKIN (CHINE)

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Additional information (where applicable) : see Appendix 1
2. Service technique chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
3. Date du rapport d'essai : 17.09.98 – 23.07.03 – 17.12.03
Date of test report
4. Numéro du rapport d'essai : 98/06722 – 03/01649 – 03/09416
Number of test report
5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Remarks (if any) : see Appendix 1
6. Lieu : PARIS
Place
7. Date : 18 DEC. 2003
Date
8. Signature : 
Signature
B. GAUVIN
9. Le dossier de réception déposé à l'Autorité Compétente ayant accordé la réception, peut être obtenu sur demande.
The Type-approval file deposited at the Competent Authority having delivered the Type-Approval, may be obtained on request.

APPENDICE 1 / APPENDIX 1

Relatif à la fiche de réception CEE n° 8112*02
concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique
visés par la Directive 94/20/CE
To EEC type-approval certificate n° 8112*02
concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
with regard to Directive 94/20/EC

1. Informations complémentaires :
Additional information
- 1.1. Catégorie du type d'attelage : S
Class of the type of coupling
- 1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted
- véhicule tracteur de masse maximale admissible ≤ 32 t
- remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t
- 1.3. Valeur D/Dc maximale : 31 kN
Maximum D/Dc-value
- 1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 340 kg
Maximum vertical load S at the coupling point
- 1.5. Charge U maximale sur la sellette d'attelage : - t
Maximum load U at the fifth wheel coupling point
- 1.6. Valeur V maximale : - kN
Maximum V-value
- 1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawing of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE
- 1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE
5. Remarques : le type CRM-* a différentes variantes suivant les types de perçage :
Remarks CRM-C, CRM-D, CRM-F, CRM-K et CRM-L (cf. dossier technique)

S

Contenu minimum de la marque d'homologation : e2 00 8112
Minimum content of approval mark

D/Dc = 31
S = 340

PROCES-VERBAL N° 03/09416

DEMANDEUR : RTN-GOETT SAS
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'extension d'homologation d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CE, à l'exception des prescriptions prévues au § 6 de l'annexe I de la Directive et à l'annexe 10 de la Directive 70/156/CEE et ses amendements.

Equipement soumis aux essais : attelage

Marque : GOETT

Type : CRM-*

Numéro du procès-verbal de base : 98/06722

Modification apportée : - Modification de la valeur a du marquage 9 mm devient 8 mm suivant la Directive 94/20/CE.
- Modification du point 0.7 du chapitre "généralités" ; introduction du marquage sur l'ensemble fermeture et d'une étiquette collée.
- Modification de la cotation et des tolérances sur plan H8931.

CONCLUSION : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions du texte cité en objet.

MONTLHERY, le 17 décembre 2003



W. LAI TIONG
Responsable d'Affaire



L. LESAGE
*Chef du Service
Dynamique du Véhicule*

MINISTERE DES TRANSPORTS
Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

Sous-Direction de la Réglementation Technique des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE / EEC TYPE-APPROVAL CERTIFICATE

Communication concernant / *Communication concerning* :

- ~~— la réception / type approval~~
- l'extension de la réception / *extension of type approval*
- ~~le refus de la réception / refusal of type approval~~
- ~~le retrait de la réception / withdrawal of type approval~~

d'un type d'élément de construction visé par la Directive 94/20/CE / *of a type of a component with regard to Directive 94/20/EC.*

Numéro de réception / *Type-approval number* : **e2*94/20*8112*01**

Motif(s) de l'extension / *Reason for extension* :

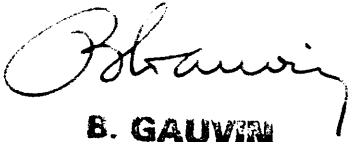
- Changement de raison sociale (la marque est conservée), du nom du constructeur et du nom de l'usine d'assemblage.
- Introduction d'une nouvelle usine d'assemblage.
- Introduction d'une variante du crochet, suppression de la dépouille du dessus de la semelle du crochet suivant plan H8932 avec lamages optionnels lors du perçage des trous de fixation avec modification des tolérances.
- Introduction d'une variante du système de fixation de l'axe à boule par écrou bas.
- Modification de la longueur, des tolérances et du filetage de l'axe à boule suivant plan H8917.
- Introduction d'une variante dans le mode de réalisation du crochet : crochet pouvant être réalisé par forgeage ou par moulage.
- Modification du point 1.3. du chapitre LIAISONS ENTRE LES VEHICULES (...); introduction de la valeur Dc.

SECTION I / SECTION I

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : **GOETT (RTN-GOETT SAS)**
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : CRM-*
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
Par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée
- 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps du crochet
Location of that marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparées, emplacement et mode d'apposition du marquage de réception CEE :
In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC approval mark
Par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps du crochet

- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des usines d'assemblage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT (FRANCE)
Usine NORINCO – PEKIN (CHINE)

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Additional information (where applicable) : see Appendix 1
2. Service technique chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
3. Date du rapport d'essai : 17.09.98 – 23.07.03
Date of test report
4. Numéro du rapport d'essai : 98/06722 – 03/01649
Number of test report
5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Remarks (if any) : see Appendix 1
6. Lieu : PARIS
Place
7. Date : **29 JUIL. 2003**
Date
8. Signature : 
Signature
B. GAUVIN
9. Le dossier de réception déposé à l'Autorité Compétente ayant accordé la réception, peut être obtenu sur demande.
The Type-approval file deposited at the Competent Authority having delivered the Type-Approval, may be obtained on request.

APPENDICE 1 / APPENDIX 1

Relatif à la fiche de réception CEE n° 8112*01
concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique
visés par la Directive 94/20/CE
To EEC type-approval certificate n° 8112*01
concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
with regard to Directive 94/20/EC

1. Informations complémentaires :
Additional information
- 1.1. Catégorie du type d'attelage : S
Class of the type of coupling
- 1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted
- véhicule tracteur de masse maximale admissible ≤ 32 t
- remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t
- 1.3. Valeur D maximale : 31 kN
Maximum D-value
- 1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 340 kg
Maximum vertical load S at the coupling point
- 1.5. Charge U maximale sur la sellette d'attelage : - t
Maximum load U at the fifth wheel coupling point
- 1.6. Valeur V maximale : - kN
Maximum V-value
- 1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawing of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE
- 1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE
5. Remarques : le type CRM-* a différentes variantes suivant les types de perçage :
Remarks CRM-C, CRM-D, CRM-F, CRM-K et CRM-L (cf. dossier technique)

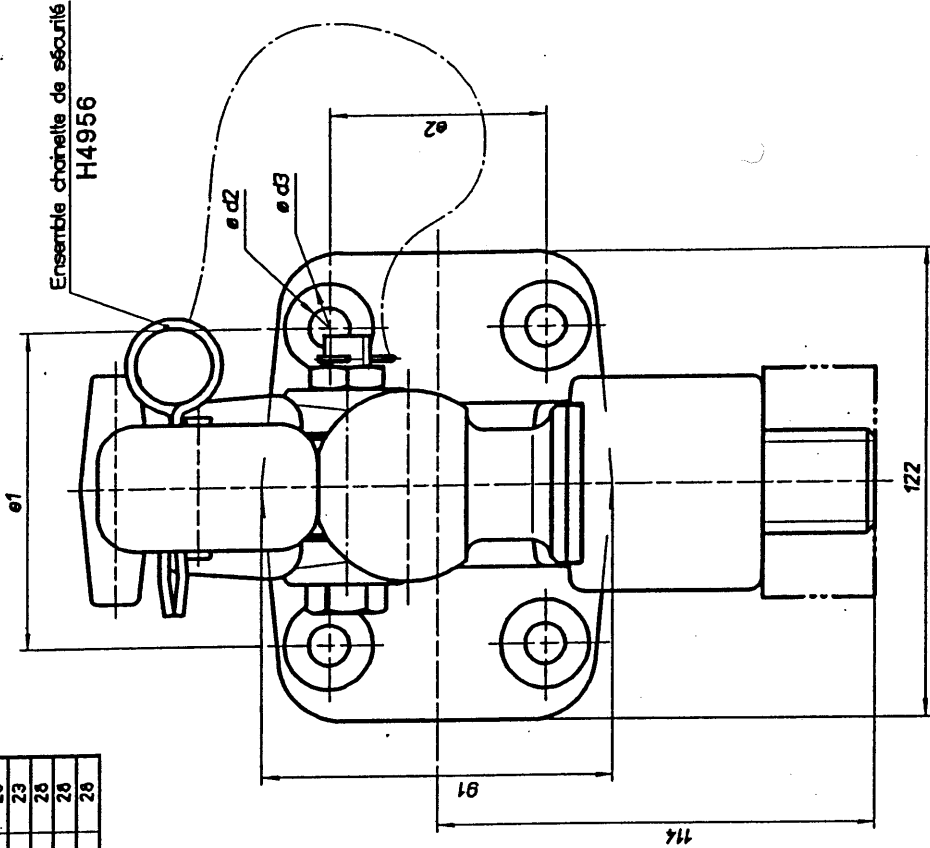
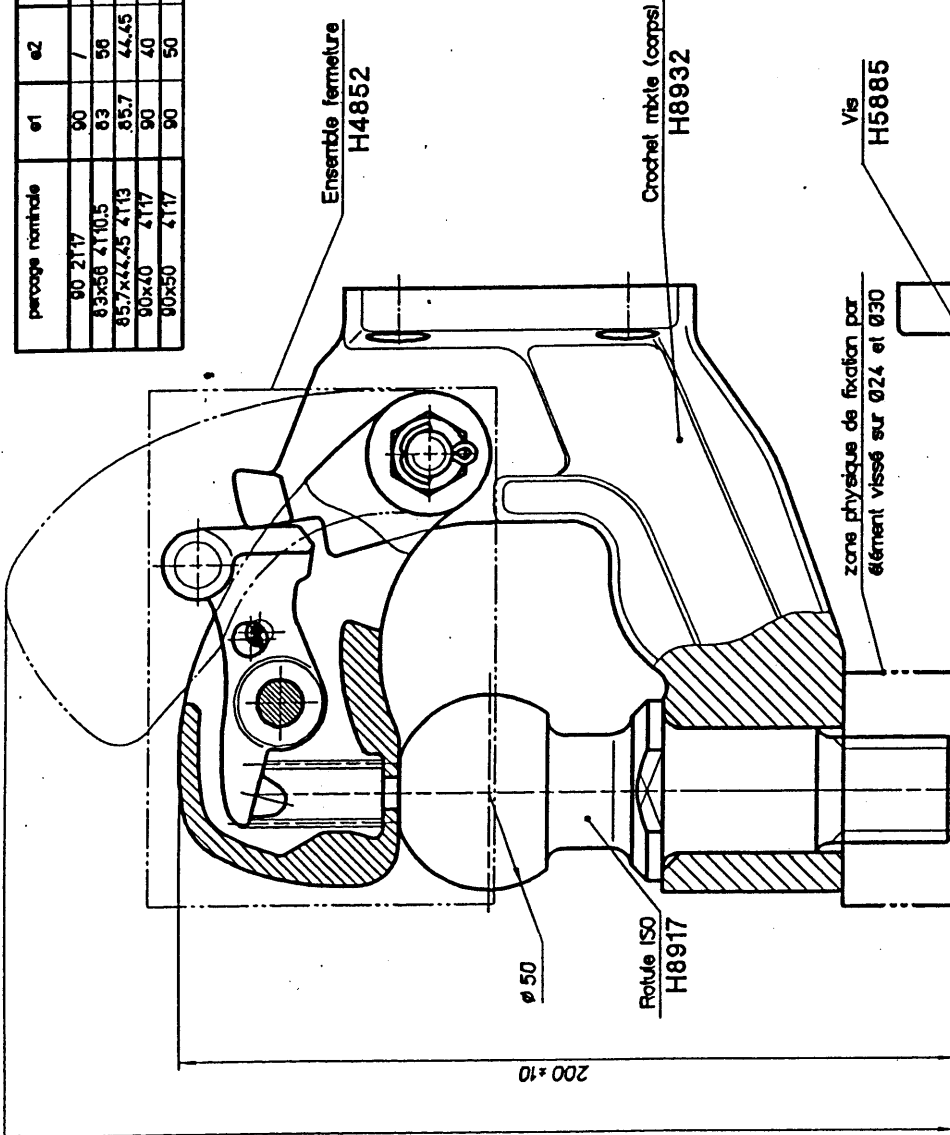
S

Contenu minimum de la marque d'homologation : e2 00 8112
Minimum content of approval mark

D = 31
S = 340

perçages admis

perçage nominale	ø1	ø2	ød2	ød3
90 2117	90	/	17	28
83x56 4110,5	83	56	10,5	23
85,7x44,25 4113	85,7	44,25	13	28
90x40 4117	90	40	17	28
90x50 4117	90	50	17	28



UTAC
 UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE
 DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
 Siège Social et Centre d'Essais
 Autodrome de Linas-Montlhéry - BP 212
 91311 MONTLHÉRY CEDEX
 Tél. 33 (0)1 69 80 17 00 - Fax 33 (0)1 69 80 17 17

NO.	DATE	MODIFICATION	NON	VISA
C	18-06-03	Ecran HFR M2 remplacé par l'écran HFR sur Ø24 et Ø30 + mod. lima grille de H4856	G.G.	
B	07-04-98	Révision complète du crochet mixte (D.D.M. 020/96 et 14/9/98)	G.G.	
A	19-04-92	De plan arrêté et remplacé par même numéro		

Nature	Fournisseur	Tolérance	Devise par	G.G.
Projection		±1	Verifie par	
Traitement		Boîte 1		

CROCHET MIXTE à BOULE ISO ø50	
Date:	07-Avr-98
No: H8922	

Ecran Hm M12, classe 8

PROCES-VERBAL N° 03/01649

DEMANDEUR : **RTN-GOËTT SAS**
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'extension d'homologation d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CE, à l'exception des prescriptions prévues au § 6 de l'annexe I de la Directive et à l'annexe 10 de la Directive 70/156/CEE et ses amendements.

Equipement soumis aux essais : attelage

Marque : GOETT

Type : CRM-*

Numéro du procès-verbal de base : 98/06722

Modification apportée : - Changement de raison sociale (la marque est conservée), du nom du constructeur et du nom de l'usine d'assemblage.
- Introduction d'une nouvelle usine d'assemblage.
- Introduction d'une variante du crochet, suppression de la dépouille du dessus de la semelle du crochet suivant plan H8932 avec lamages optionnels lors du perçage des trous de fixation avec modification des tolérances.
- Introduction d'une variante du système de fixation de l'axe à boule par écrou bas.
- Modification de la longueur, des tolérances et du filetage de l'axe à boule suivant plan H8917.
- Introduction d'une variante dans le mode de réalisation du crochet : crochet pouvant être réalisé par forgeage ou par moulage.
- Modification du point 1.3. du chapitre LIAISONS ENTRE LES VEHICULES (...); introduction de la valeur Dc.

CONCLUSION : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions du texte cité en objet.

MONTLHERY, le 23 juillet 2003



W. LAI TIONG
Responsable d'Affaire



L. LESAGE
*Chef du Service
Dynamique du Véhicule*

Date et lieu des essais : -

1 - GENERALITES

- 1.1. Marque (ou raison sociale du fabricant) : GOETT (RTN-GOETT SAS)
- 1.2. Dénomination(s) commerciale(s) du dispositif d'attelage : CRM-*
- 1.3. Emplacement et mode de fixation du marquage de réception CE :
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps du crochet.
- 1.4. Nom et adresse du demandeur :
RTN-GOËTT SAS
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

2 - ATTELAGES MECANIQUES

- 2.1. Catégorie : S
- 2.2. Désignation : crochet mixte
- 2.3. Valeur D (en kN.) : 31 remorque complète
Valeur Dc (en kN.) : 31 remorque à essieu central
- 2.4. Charge verticale U appliquée sur la sellette (en tonnes) : -
- 2.5. Charge statique S de la remorque au point d'attelage (en kg.) : 340
- 2.6. Valeur V (en kN.) : -
- 2.7. Caractéristiques des véhicules :
 - 2.7.1 Masse totale techniquement admissible du véhicule tracteur (en tonnes) T : 32
 - 2.7.2 Masse totale techniquement admissible de la remorque (en tonnes) R : 3,5
 - 2.7.3 Somme des charges d'essieu de la remorque à essieux centraux (en tonnes) C : -

3 - VERIFICATION DES CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES

Contrôle dimensionnel réalisé (cf. dossier technique).

4 - CONDITIONS DES ESSAIS

Les essais dynamiques ont été réalisés sur les variantes CRM-C et CRM-D

4.1. Appareillage

- Banc d'essai dynamique et statique.
- Vérin hydraulique horizontal de ± 100 kN et jauge extensiométrique pour l'essai réalisé sur CRM-C ;
- Vérin hydraulique horizontal de ± 100 kN et jauge extensiométrique pour l'essai réalisé sur CRM-D.

4.2. Fréquence utilisée pour l'essai dynamique : 4,5 Hz pour l'essai réalisé sur CRM-C
4,7 Hz pour l'essai réalisé sur CRM-D

4.3. Nombre de cycles : 2.10^6

4.3. Angle de direction de la charge alternée : - 15° pour l'essai réalisé sur CRM-C
+ 15° pour l'essai réalisé sur CRM-D

4.5. Méthode de contrôle de fissuration : magnétoscopie

5 - RESULTATS DES ESSAIS

5.1. Essai uniaxial dynamique

A l'issue de l'essai dynamique, il n'a été constaté ni amorce de fissure, ni rupture.

5.2. Essai statique

A l'issue de l'essai statique, il n'a pas été constaté de déformation susceptible d'altérer le bon fonctionnement de l'ouverture ou de la fermeture de l'attelage.

6 - MOBILITE DES ANNEAUX D'ATTELAGES ACCOUPLES ET DES ATTELAGES A BOULES

La conformité aux prescriptions du point 3.5. de l'annexe V a été vérifiée pour les deux types d'anneaux utilisés sur le crochet CRM-C.

Type d'anneau	Mobilité	Angle mesuré	Prescription 94/20/CE
Anneau 42 x 68	Horizontal	$> \pm 140^\circ$	$\pm 90^\circ$ minimum
	Vertical	$- 30^\circ > \quad > + 40^\circ$	$\pm 20^\circ$ minimum
	Axiale	$\pm 28^\circ$	$\pm 25^\circ$ minimum
Anneau 42 x 76	Horizontal	$> \pm 130^\circ$	$\pm 90^\circ$ minimum
	Vertical	$> \pm 35^\circ$	$\pm 20^\circ$ minimum
	Axiale	$\pm 28^\circ$	$\pm 25^\circ$ minimum

La conformité aux prescriptions du point 2.4. de l'annexe V a été vérifiée pour la boîte d'attelage 750.

Boîte d'attache 750	Angle mesuré	Prescriptions 94/20/CE
Pivotement horizontal	$> \pm 120^\circ$	$\pm 90^\circ$ minimum
Mobilité verticale	$> \pm 25^\circ$	$\pm 20^\circ$ minimum
Pivotement horizontal et mobilité de $\pm 25^\circ$	$> \pm 30^\circ$ à 90°	$\geq \pm 25^\circ$ minimum à 90°
Tangage vertical de $\pm 15^\circ$ avec roulis axial de $\pm 25^\circ$	$\pm 15^\circ \pm 25^\circ$	$\pm 15^\circ \pm 25^\circ$
Roulis axial de $\pm 10^\circ$ avec tangage vertical de $\pm 20^\circ$	$\pm 10^\circ \pm 20^\circ$	$\pm 10^\circ \pm 20^\circ$

MINISTERE DES TRANSPORTS

Direction de la Sécurité et de la circulation routières

Sous-Direction de la Réglementation technique des Véhicules

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

COMMUNICATION CONCERNANT LA RECEPTION CEE
D'UN TYPE D'ELEMENT DE CONSTRUCTION VISEE
PAR LA DIRECTIVE 94/20/CEE.
COMMUNICATION CONCERNING THE EEC TYPE-APPROVAL
OF A TYPE OF A COMPONENT
WITH REGARD TO DIRECTIVE 94/20/EC


NUMERO DE FICHE DE RECEPTION CEE
EEC TYPE-APPROVAL NUMBER

e2*94/20*8112*00

SECTION I / SECTION I

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : GOETT
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : CRM-*
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée
- 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps du crochet
Location of that marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparées, emplacement et mode
d'apposition du marquage de réception CEE :
*In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC
approval mark*
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps du crochet
- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des ateliers de montage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice I
Additional information (where applicable) : see Appendix I
2. Service chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Audrome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
3. Date du rapport d'essai : 17.09.98
Date of test report
4. Numéro du rapport d'essai : 98/06722
Number of test report
5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice I
Remarks (if any) : see Appendix I
6. Lieu : PARIS
Place
7. Date : 30 SEP. 1998
Date
8. Signature :
Signature

B. GAUVIN
9. Les documents déposés au service administratif qui a délivré l'homologation peuvent être obtenus sur demande.
Documents relative to this type approval can be obtained upon request to the authorities.

APPENDICE I / APPENDIX I

Relatif à la fiche de réception CEE n° 8112*00
 concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique
 visés par la Directive 94/20/CEE
 To EEC type-approval certificate n° 8112*00
 concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
 with regard to Directive 94/20/EC

1. Informations complémentaires :
Additional information

1.1. Catégorie du type d'attelage : S
Class of the type of coupling

1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted
 - véhicule tracteur de masse maximale admissible ≤ 32 t
 - remorque de masse maximale admissible ≤ 3,5 t

1.3. Valeur D maximale : 31 kN
Maximum D-value

1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 340 kg
Maximum vertical load S at the coupling point

1.5. Charge U maximale sur la sellette d'attelage : - t
Maximum load U at the fifth wheel coupling point

1.6. Valeur V maximale : - kN
Maximum V-value

1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawings of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE

1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE

5. Remarques : le type CRM-* a différentes variantes suivant les types de perçage :
 Remarks CRM-C, CRM-D, CRM-F, CRM-K et CRM-L (cf. dossier technique).

Contenu minimum de la marque d'homologation : e2 00 8112
 Minimum content of approval mark

D = 31
 S = 340

NO. DATE	MODIFICATION
B 07-04-90	Révision complète du croquet mixte (D.M. 020/90 et 149/91)
A 13-04-92	Ce plan corrigé et remplacé par même numéro

Numéro	Titulaire	Échelle	Version
00000000	000	1	00

GOETTI

Code	Norme
07-AV-98	00

No: 8922

CROCHET MIXTE & BOULE ISO #50

perçages admis	e1	e2	e3	code homologue
90 2717	90	17	28	CR030000C8
83x56 47x0,5	83	56	10,5	CR03000008
85,7x44,45 4713	85,7	44,45	13	CR030000F8
90x70 4717	90	40	17	CR030000K8
90x50 4717	90	50	17	CR030000L8

PROCES-VERBAL N° 98/06722

DEMANDEUR : GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'homologation d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CEE.

Marque : GOETT
Type : CRM-
Catégorie : S

CONCLUSION (*) : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions de la Directive précitée.

MONTLHERY, le 17 Septembre 1998

Billy
I. BILLY
Responsable d'affaire

G. Fougere
G. FOUGERE
Chef du Laboratoire
Sécurité Active

1 - GENERALITES

- 1.1. Marque (ou raison sociale du fabricant) : GOETT
- 1.2. Dénomination(s) commerciale(s) du dispositif d'attelage : CRM-*
- 1.3. Emplacement et mode de fixation du marquage de réception CEE : par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps du crochet.
- 1.4. Nom et adresse du demandeur :
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

2 - ATTELAGES MECANIQUES

- 2.1. Catégorie : S
- 2.2. Désignation : crochet mixte
- 2.3. Valeur D (en kN) : 31 remorque complète
- 2.4. Charge verticale U appliquée sur la selle (en tonnes) : -
- 2.5. Charge statique S de la remorque au point d'attelage (en kg) : 340
- 2.6. Valeur V (en kN) : -
- 2.7. Caractéristiques des véhicules :
 - 2.7.1. Masse totale techniquement admissible du véhicule tracteur (en tonnes) T : 32
 - 2.7.2. Masse totale techniquement admissible de la remorque (en tonnes) R : 3,5

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les relations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. Le présent procès-verbal émane de l'UTAC et n'est autorisé que sous le format de l'original photographique intégral. Les résultats des essais ne concernent que le matériel soumis aux essais, et identifié par l'UTAC.
(*) L'accréditation par le Service Essais du COFRAC assure uniquement de la compétence technique du laboratoire pour les essais ou analyses couverts par l'accréditation.

3 - CONDITIONS DES ESSAIS

Les essais dynamiques ont été réalisés sur les variantes CRM-C et CRM-D.

3.1. Appareillage

- Bancs d'essai dynamiques et statiques.
- Vérin hydraulique horizontal de ± 160 kN et jauge extensométrique pour l'essai réalisé sur CRM-C et de ± 100 kN pour l'essai réalisé sur CRM-D.

3.2. Fréquence utilisée pour l'essai dynamique : 10 Hz pour l'essai réalisé sur CRM-C
4,5 Hz pour l'essai réalisé sur CRM-D

3.3. Nombre de cycles : 2.106

3.4. Angle de direction de la charge alternée : - 15° pour l'essai réalisé sur CRM-C
+ 15° pour l'essai réalisé sur CRM-D

3.5. Méthode de contrôle de fissuration : magnétoscopie

4 - RESULTATS DES ESSAIS**4.1. Essais uniaxiaux dynamiques**

A l'issue des essais dynamiques, il n'a été constaté ni amorces de fissure, ni rupture.

4.2. Essai statique

A l'issue de l'essai statique, il n'a pas été constaté de déformation susceptible d'altérer le bon fonctionnement de l'ouverture ou de la fermeture de l'attelage.